

Reçu à la Sous-Préfecture
de THONON-LES-BAINS le

19 NOV. 2018

FOLIO N° 2018/.....

ARRETE N° 146- 1118 - PM
Réf. : NR/AA/VC

Règlementation de la circulation sur les sentiers balisés de raquettes sur l'ensemble du territoire communal.

Le Maire de la Commune de CHATEL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1, L.2212-2-5°, L.2212-4 et L.2212-5

VU l'arrêté municipal n°04-0118-PM du 26 janvier 2018, règlementant la circulation sur les sentiers balisés de raquettes,

VU l'arrêté municipal n°14-0218-PM du 16 février 2018, règlementant la circulation sur l'itinéraire de raquettes nouvellement créé de Barbossine - Col du Saix et sur la Boucle du Petit-Châtel,

VU les risques d'avalanche pouvant être encourus sur l'ensemble des itinéraires raquettes situés sur le territoire de la commune de CHATEL, édictés par les bulletins des Risques d'Avalanches,

VU les conditions météorologiques ou évènements exceptionnels pouvant causer des problèmes de sécurité,

CONSIDERANT la nécessité de compléter la règlementation de la circulation sur les itinéraires raquettes, afin d'assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La circulation sur les itinéraires raquettes situés sur l'ensemble du territoire de la commune de CHATEL et annexés au présent arrêté, est réglementée en fonction du niveau de risque d'avalanche donné quotidiennement par le Bulletin des Risques d'Avalanche – massif chablais, édicté par Météo France.

Niveau BRA 5/5 :

La circulation est interdite sur tous les itinéraires raquettes, soit :

- Boucle de Super-Châtel
- Col de Morgins
- Boucle du Petit-Châtel (partie amont et partie aval Barbossine/Col du Saix)
- Col de Bassachaux / Plaine Dranse,
- Les Quebales/les Boudimes
- Sur le Bord
- Boucle du Renard

Niveau BRA 4/5 :

La circulation est interdite sur les itinéraires raquettes suivants :

- Col de Morgins
- Boucle du Petit-Châtel (partie amont)
- Boucle du Renard
- Sur le Bord
- Col de Bassachaux - Plaine Dranse
- Les Quebales /les Boudimes

Niveau 3/5 :

La circulation est interdite sur les itinéraires raquettes suivants :

- Col de Morgins
- Boucle du Petit-Châtel (partie amont)
- Col de Bassachaux / Plaine Dranse

ARTICLE 2 :

Ces itinéraires étant situés en zone de montagne et en altitude, leur accès est réservé aux personnes munies de raquettes et pourvus d'équipements adaptés aux conditions hivernales.

ARTICLE 3

La circulation sur chaque itinéraire pourra être interdite momentanément, en fonction des conditions météorologiques ou évènements exceptionnels.

ARTICLE 4 : SIGNALISATION

La signalisation réglementaire sera mise en place par les services municipaux, intercommunaux et de la SAEM, dès l'ouverture du domaine skiable alpin. Une information sur l'ouverture des itinéraires est également transmise via le bulletin d'ouverture des pistes, relayée par l'office du tourisme.

ARTICLE 5 : INFRACTIONS

Les infractions au présent arrêté seront poursuivies conformément à l'article R.610-5 du Code Pénal.

ARTICLE 6 :

Cet arrêté annule et remplace les arrêtés municipaux n°04-0118-PM du 26 janvier 2018 et n°14-0218-PM du 16 février 2018,

ARTICLE 7 :

- Madame le Directeur Général des Services de la Mairie,
- Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux,
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'ABONDANCE,
- Monsieur Le Directeur de la SAEM,
- Monsieur Le Directeur du service des pistes,
- Madame la Présidente de la CCPEVA,
- le Service de Police Municipale,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera transmise à Madame La Sous-préfète de Thonon-Les-Bains, pour contrôle de la légalité.

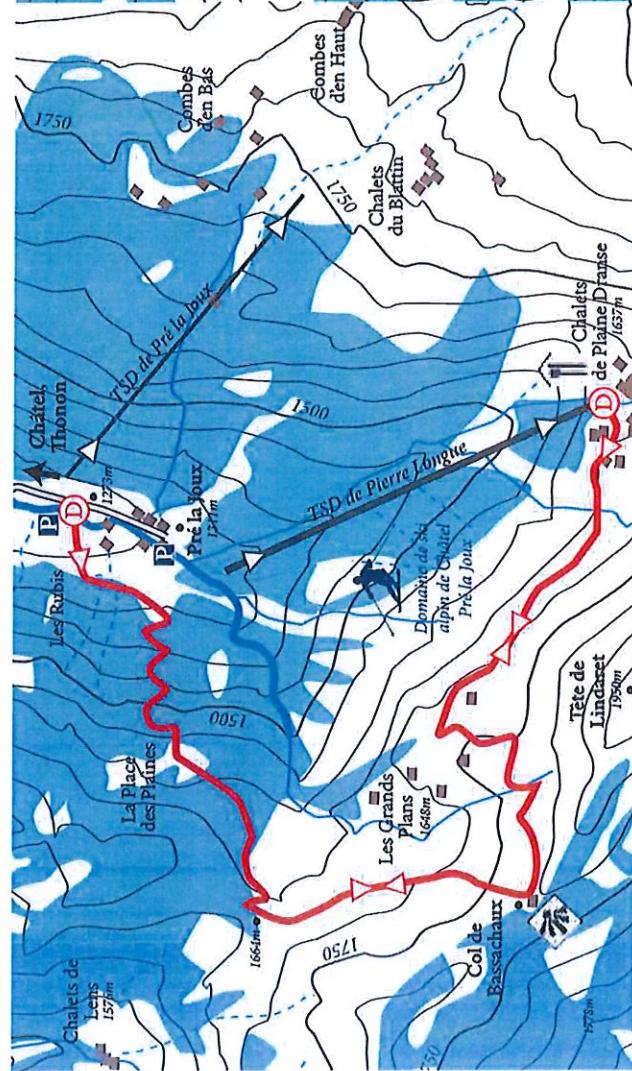
Fait à CHATEL, le 09 novembre 2018.

Nicolas RUBIN,
Maire de CHATEL



Col de Bassachaux Plaine Dranse

3 Châtel



- ④ Lieu de départ Pré-la-Joux (au niveau du télésiège)
- ⌚ Durée 4 à 5h aller-retour
- 📏 Dénivelé 505 m (646m en allant jusqu'à Plaine Dranse)
- ⚠ Difficulté Difficile (difficultés particulières : croisement de 2 ou 3 ruisseaux parfois gelés)

Itinéraire Depuis le centre du village, prendre la route de Pré-la-Joux et se garer au parking du télésiège de Pré-la-Joux. Le sentier commence par monter tranquillement au-dessus du télécorde pour s'engouffrer légèrement en forêt le long du ruisseau. Traverser le ruisseau sur un petit pont pour ressortir au-dessus de la piste de bob-luge. Poursuivre sur le sentier de droite à nouveau en forêt jusqu'à "La Place des Plaines" où se situe un oratoire. L'itinéraire se dirige alors à gauche pour rejoindre les apages des Grands Plans. Suivre la trace et le balisage à travers ces espaces grandioses jusqu'au col de Bassachaux. Au col, les plus courageux pourront poursuivre la balade et rejoindre les chalets de Plaine Dranse en suivant la route d'été. Le retour s'effectue par le même itinéraire. Il est également possible de monter directement à Plaine Dranse par le télésiège de Pierre Longue.



- ④ Lieu de départ Villapeyron
- ⌚ Durée 5h aller-retour
- 📏 Dénivelé 665m
- ⚠ Difficulté Difficile (difficultés particulières : croisement de 2 ou 3 ruisseaux parfois gelés)

Itinéraire Prendre la direction de Villapeyron et se garer sur le parking du Linga. Le départ de l'itinéraire se situe en haut du chemin de Villapeyron, à 50 m du parking. Le sentier pénètre en sous-bois, traverse un ruisseau et monte droit jusqu'à atteindre une piste forestière. De là, emprunter le sentier montant en lacets jusqu'à l'oratoire. Continuer sur le sentier s'élevant à droite de l'oratoire et rejoindre le large chemin donnant accès à l'alpage des Boudimes. Traverser l'alpage pour atteindre un petit plateau derrière le pylône de la ligne à haute-tension. L'itinéraire s'élève alors tranquillement à travers les alpages, le panorama s'ouvre au cours de la montée et l'on aperçoit les Dents du Midi (3257 m). Une fois aux Québales-bas, laisser le sentier de gauche pénétrant en forêt pour emprunter celui qui vous mènera au sommet de l'itinéraire.
Vous êtes dans la réserve de chasse du Mont de Grange, avec un peu de patience et en étant silencieux, vous pourriezapercevoir des chamois !
Le retour s'effectue par le même chemin, ne vous aventurez pas au-delà des Québales où le risque d'avalanches est élevé.

Les Québales

4 Châtel

1 Châtel

Col de Morgins

Liaison avec Morgins-Suisse



① Lieu de départ Lac de Vongnes

⌚ Durée 1h à 1h30 aller-retour

⛰ Dénivelé 131 m

.Difficulté Facile

② Lieu de départ Télésiège du Petit Châtel

⌚ Durée 3h environ

⛰ Dénivelé 302 m

Difficulté Moyenne

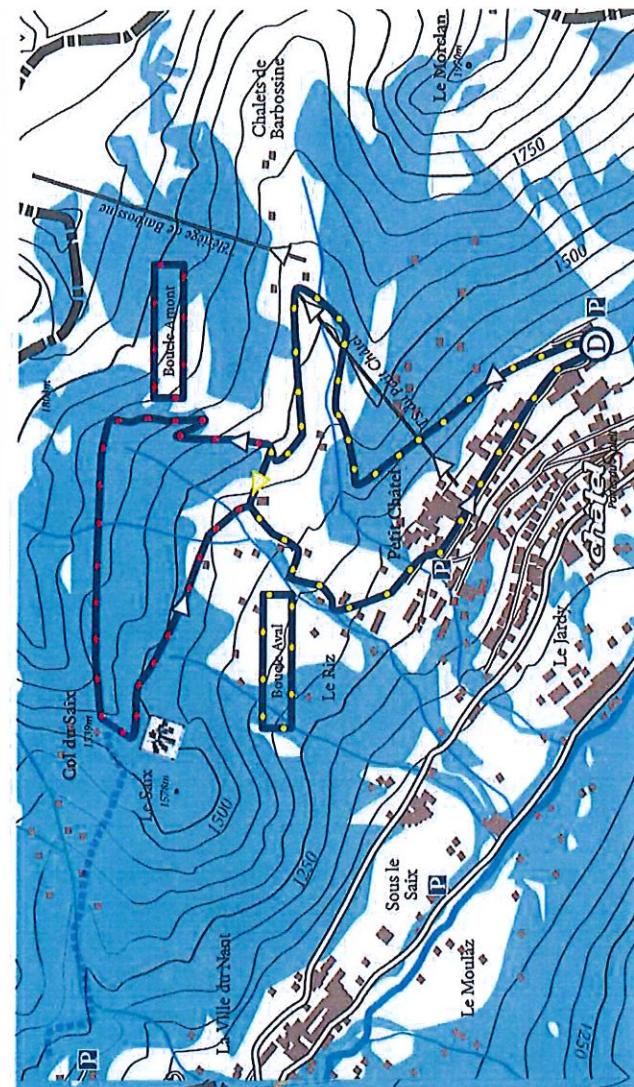


Itinéraire Prendre la direction de la Suisse et du lac de Vongnes, le départ se situe au niveau du petit chalet sur la gauche du lac près du parking. Vous pouvez aussi accéder au sentier en empruntant la navette reliant le centre village (place de l'Église) au lac de Vongnes. Prendre le chemin à gauche qui longe le lac, puis, au niveau de la patinoire, bifurquer à gauche sur la petite route menant à la départementale. Traverser cette route pour vous engager sur le chemin montant tranquillement de l'autre côté jusqu'à l'arrivée au col de Morgins. Vous êtes alors à la frontière avec la Suisse, vous pouvez aller jusqu'au lac du même nom juste après le col. La vue s'ouvre sur les Dents du Midi en Suisse dominées par la Haute Cime (3 257m). Si elle n'est pas recouverte de neige, la borne frontière du col est très intéressante avec des écussons sculptés de chaque côté (Suisse et Duc de Savoie). Le retour s'effectue par le même chemin ou en empruntant la navette.

2 Châtel

Boucle du Petit Châtel

Liaison Châtel – La Chapelle d'Abondance



③ Lieu de départ Télésiège du Petit Châtel

⌚ Durée 3h environ

⛰ Dénivelé 302 m

Difficulté Moyenne

Itinéraire Depuis le virage du Tenne sur la route du Petit Châtel, monter tranquillement à flanc de montagne à travers la forêt. Après 2 virages, le chemin aboutit à la liaison des télésièges du Petit Châtel et de Barbossine. Prendre alors à gauche puis à droite 100m plus loin le chemin montant en direction du Mouët. Poursuivre jusqu'au 1^{er} lacet ; tourner aussitôt à gauche afin d'atteindre les alpages où le panorama s'ouvre. L'itinéraire se poursuit entre forêt et alpage et rejoint ensuite le sentier. Continuer jusqu'au col du Saix où vous pourrez admirer le panorama sur la vallée d'Abondance. Depuis le col, possibilité de rejoindre le sentier n°5 de La Chapelle d'Abondance (retour sur Châtel par la navette Colombus). La descente s'effectue en forêt pour atteindre les chalets de Flammet. A l'embranchement, continuer à droite en direction du Ryz : passer devant plusieurs fermes et un oratoire et engagez-vous dans la descente raide mais courte qui rejoint la route. Suivez la route jusqu'à rejoindre votre point de départ.

- En voiture prendre la route du Petit Châtel jusqu'au virage du Tenne (peu de places de parking)
- En navette (depuis la place de l'Eglise navette C direction Petit Châtel)
- Par le télésiège du Petit Châtel (tarif piéton)

Chatel / Morgins

Tour du Corbeau Sentier du Renard



- ② Lieu de départ Restaurant du Corbeau / Sur le Bord / Super Châtel
- ⌚ Durée 4 à 5 heures
- 🏔 Dénivelé 650 m
- ⚠ Difficulté Difficile

Itinéraire La boucle du renard est un itinéraire franco-suisse de 6,5 km de long. Accessible depuis Morgins au départ du restaurant du Corbeau, situé sous le télésiège du même nom, depuis l'itinéraire de "Sur le bord", la télécabine de Super Châtel, la boucle du renard entoure le massif du Bec du Corbeau. Alternant passages en forêts denses et ombragés (secteur sur le bord) et secteur en alpage, l'itinéraire propose différentes étapes en restaurants d'altitude. À proximité du secteur Super Châtel, le lac de la Mouille est un site facilement accessible depuis la télécabine offrant un panorama appréciable sur l'ensemble de la vallée d'Abondance. Côté suisse, le tracé vous emmènera des hauteurs de Morgins jusqu'à la frontière, avant de vous récupérer sur les Portes de Culet, vous offrant un panorama d'exception sur les Dents du Midi, les Alpes vaudoises et valaisannes, ainsi que le Mont-Blanc. À la redescente, vous traverserez une zone préservée et entièrement naturelle en hiver, avant de rejoindre le secteur du Corbeau et son restaurant. La boucle qui peut s'effectuer dans les deux sens, intègre différentes côtes et descentes plus ou moins marquées et est réservée à des utilisateurs avertis de raquettes.

Variante boucle de Super Châtel (tracé orange) : Depuis le sommet de la télécabine de Super Châtel, suivre la même direction que l'itinéraire nordique de Super Châtel en faisant attention à la traversée des pistes de ski alpin. Le tracé débute par une petite montée pour arriver au lac de Conche et aux chalets du même nom. Il se poursuit en pénétrant dans une magnifique forêt d'épicéas pour revenir au même endroit. Prendre alors à droite afin de redescendre vers la télécabine ou poursuivre votre route en suivant le Tour du Corbeau.

Variante Sur le Bord (tracé violet) : Prendre la direction du Pas de Morgins, le départ se situe au parking du col. Le chemin démarre de l'autre côté de la route (traversez avec prudence), légèrement en descente en forêt puis en sortant, débute la montée assez raide. L'itinéraire se poursuit en pénétrant de nouveau en forêt, et après quelques lacets, on aboutit au chalet d'alpage de Sur le Bord. Le retour s'effectue par le même itinéraire, vous pouvez également continuer sur le Tour du Corbeau.

